## ATTESTATION DE STAGE

(à remettre au stagiaire à l'issue du stage)

	(a same as sagrano a rissue da siage)
Organisme d'accueil	
Nom (ou Raison Sociale) : Probesys Adresse : 9 rue de Charousse 38000 GRENOBLE	
Téléphone : 09 74 76 47 86 Mél : contact@probesys.com	
Certifie que	
	Stagiaire
Nom : ALLAG Prénom : Mehdi Adresse :	Sexe : F ☐ M ☑ Né(e) le : 21/03/2001
Tel: 06 67305075	Mel: Mehdiallaz 80 Byahoo. fr.
<b>ÉTUDIANT EN</b> (intitulé de la formation ろう いっと いっと ない ない ない から ない ない とう ない はい	ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :
AU SEIN DU LYCÉE MONGE	
effectué un stage prévu dans le cadre	de ses études
	Stage
	o 9/01/7 0 23 au/0/02/2023 inclus sentant une durée totale de semaines
itorisations d'absence prévus à l'article L.124-13	compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à sidérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours e équivalente à un mois.
	DE LA CRATICION VERGÉE AU STAGIAIRE

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de ......

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9).

FAIT À GRONOBLE LE 14/03/1513

Cachet, Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

9, rue de Chamrousse - 38100 GRENOBLE
Tél 09 74 76 47 86
www.probesys.com
SARL SCOP à Capital variable
RCS GRENOBLE 448 080 606 00024